

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 10 OCTOBRE 2018
REGROUPANT LES MEMBRES DES DELEGATIONS OFFICIELLES DES ETATS
DE LA COMMUNAUTES ECONOMIQUES DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE

Lieu : Salle Dougga, Laico hôtel, Tunis, Tunisie.

Heures : 08 heures 30 minutes à 10 heures.

Président : Dominique KUITSOUC

Présence : 19 personnes dont les noms sont repris sur la liste en annexe, représentant les pays suivants ont pris part à cette réunion: La CEEAC (1), la RDC (9), le Cameroun (3), le Burundi (2), la RCA (1), le Gabon (1), le Tchad (1) et le Congo-Brazzaville (1).

Ordre du jour : proposer au regard du contexte Afrique Centrale des réponses aux trois (3) questions suivantes :

1. Que ce que nous pouvons faire pour accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme Africain dans Etats ?
2. Quelles sont les étapes clés pour assurer l'atteinte de la cible (e) du Cadre de Sendai ?
3. Quelles sont les mesures qu'on doit mettre en place au niveau de la CEEAC et des Etats pour renforcer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre du Cadre de Sendai ?

Déroulement de la réunion

A. Rappel du contexte

La réunion de ce jour s'inscrit dans la logique qui, demande aux communautés économiques régionales d'échanger sur la problématique de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, afin d'apporter des solutions qui prennent en compte les réalités spécifiques, chaque fois que se tiennent une plateforme africaine sur la réduction des risques de catastrophes.

B. Propositions des solutions en rapport avec les trois questions

Question 1 :

- Accompagner les États dans l'appropriation politique et la priorisation des activités ;
- Renforcer la sensibilisation par les médias avec l'implication des secteurs clés, à savoir : l'agriculture, la santé, les secteurs en charge du budget et de la planification ;
- Renforcer la collaboration entre les services des gestions des risques des catastrophes et les services de la météorologie ;
- Accélérer l'intégration de la RRC dans les différents plans de développement et dans la législation nationale ;
- Encourager la mise en place des fonds nationaux spécifiques dédiés à la RRC et la mise en place des agences uniques de gestion des catastrophes ;
- Renforcer les liens entre les niveaux régional, national et local, à travers des mécanismes de coordination souples et efficaces ;
- Intégrer la problématique du genre dans tous les projets et programmes RRC à tous les niveaux ;
- Aider les États à améliorer la gouvernance de la gestion des risques de catastrophes ;

- Créer des Bureaux de l'UNISDR au niveau des CERs afin faciliter les actions de plaidoyer de proximité pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Car cette institution onusienne semble géographiquement très éloignée de ses missions essentielles.

Question 2 :

- Aider les États à développer et/ou à renforcer les stratégies et les plans d'actions nationaux de RRC ;
- Appui de l'UNISDR aux États pour l'élaboration des stratégies nationales RRC, à travers la production d'un canevas modèle de stratégie nationale à adapter selon le contexte particulier de chaque État.

Question 3 :

- Apporter un appui technique substantielle aux Communautés Économiques Régionales (CER) pour le développement et le renforcement de la coordination sous régional au niveau technique et politique (Plateformes et Conférences Ministérielles).
- Contextualiser le Cadre de suivi Régional au niveau des CERs par la définition des cadres de suivi des plans d'actions sous régionaux.